



VILLE DE SARTENE

**Arrêté du Maire
 Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade
 de Monsieur CHIAVERINI Antoine
 Adjoint Technique Principal de 2ème Classe
 2025-07**

Le MAIRE de la Commune de SARTENE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Compte tenu de l'arrêté en date du 14.12.2023 n° 2023-225 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 05.12.2023

Compte tenu de la délibération en date du 10.06.2023 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 05.12.2023

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025 est établi comme suit :

AVANCEMENT AU GRADE DE : Adjoint technique principal de 2ème classe

Monsieur CHIAVERINI Antoine

Grade actuel : Adjoint technique

Date d'effet de la nomination : 07/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L552-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : publié ou affiché en collectivité, ou établissement public

Fait à Sartène

le 07/01/2025
 Le Maire,



Le Maire, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIE LE :



VILLE DE SARTENE

**Arrêté du Maire
Etablissant le tableau annuel d'avancement de grade
de Monsieur CORTI Jean François
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe
2025-08**

Le MAIRE de la Commune de SARTENE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Compte tenu de l'arrêté en date du 14.12.2023 n° 2023-225 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 05.12.2023

Compte tenu de la délibération en date du 10.06.2023 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 05.12.2023

ARRETE

ARTICLE 1 : le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025 est établi comme suit :

AVANCEMENT AU GRADE DE : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Monsieur CORTI Jean François

Grade actuel : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Date d'effet de la nomination : 07/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L552-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : publié ou affiché en collectivité, ou établissement public

Fait à Sartène

le 07/01/2025
Le Maire,

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIE LE : 16/01/25

